



REGLEMENT DE SELECTION 2025 aux EPREUVES EXTRA REGIONALES

1. Compétitions : Les compétitions extra régionales réservées sont des manifestations sportives reconnues par une instance nationale ou internationale (Fédération, Associations de Classe, World Sailing) qui attribue un nombre de places limité à des représentants sur chaque territoire.

Le règlement de sélection peut déterminer aussi bien l'accès à la participation pour les coureurs réunionnais que l'accès à des aides éventuelles de la Ligue (financières, humaines, matérielles...).

2. Admission : Les sélections sont réservées aux sportifs licenciés dans un club affilié FFVoile sur le territoire réunionnais. Ces sportifs deviennent candidats dès lors qu'ils sont classés au Championnat de la Réunion de la classe ou de l'intersérie concernée, ou, s'agissant de coureurs évoluant en métropole (sportifs en Pôles par exemple) dès lors qu'ils candidatent auprès de la Ligue.

3. Épreuves prioritaires 2025

- Les Championnats de France dans les catégories Espoirs : Nacra 15, SL 15.5, Flotte Partagée Habitable
- Le Championnat du Monde de classe Nacra 15
- La Coupe de l'Océan Indien, lieu à confirmer : Optimist, ILCAs, Kitesurf et Windsurf
- Les épreuves internationales ou nationales des catégories Espoirs

4. Comité de sélection : il est composé des membres de la commission sportive et du Président de la Ligue.

5. Quotas de sélection : Les quotas sont attribués en fonction du nombre de places demandées et obtenues pour la LRV auprès de l'autorité organisatrice pour ces compétitions. Pour les Championnats de France, la Ligue de Voile peut solliciter des places complémentaires auprès de la Fédération en Avril. L'âge de référence est celui du compétiteur au 31 décembre de l'année civile du Championnat.

- Championnat du Monde Nacra 15 : 3 équipages (6 sportif.ve.s), pas de limite d'âge
- Championnat de France Espoirs Nacra 15 : 4 équipages (8 sportif.ve.s), âge compris entre 14 et 20 ans
- Championnat de France Espoirs SL15.5 : 2 équipages (4 sportif.ve.s), âge compris entre 14 et 16 ans
- Championnat de France Espoirs Flotte Partagée Habitable : 1 équipage (5 sportif.ve.s), âge compris entre 15 et 25 ans

6. Limites : la sélection d'un sportif n'engage en aucune manière la LRV au niveau de l'accompagnement financier ou des démarches administratives pour la dite compétition. Il appartient à chaque sportif de remplir les conditions requises pour y être admis.

7. Classement de sélection sur les quotas de Ligue : un classement des sélectionnés en catamaran est établi selon le classement final du Championnat de la Réunion de l'année en cours. Les dates des journées de championnat sont les suivantes :

Championnat de la Réunion Catamarans 2025		
journée	Date	club organisateur
1	26 Janvier	BNM
2	23 Février	CNSP
3	30 Mars	BNO
4	27 Avril	BNM
5	25 Mai	BNO
Réserve	8 Juin	

Le comité de sélection de la LRV se réserve aussi le droit de sélectionner un compétiteur :

- en fonction de circonstances particulières survenues à ce sportif pendant la période de sélection (examens, blessure)
- en fonction d'un potentiel sportif détecté tardivement
- en fonction de l'assiduité aux entraînements et de l'engagement du sportif dans la réalisation de son projet
- en fonction des conclusions de l'encadrement suite à un stage spécifique de sélection, ensuite rapportées au comité de sélection

Sélections aux Championnat de France de Voile 2025

Les catégories d'âge sont définies par la FFVoile : Minimes : 12 à 14 ans

Espoir : suivant règlement de chaque série : entre 14 et 25 ans

La Ligue a la responsabilité de la mise en place des sélections en tenant compte des conditions d'admissibilité, des recommandations et des quotas attribués par la FFVoile. A l'issue de la dernière épreuve et/ou de la décision du comité de sélection (après le 8 juin 2025), la LRV établira la liste de coureurs sélectionnés qui sera communiquée à la FFVoile.

La sélection éventuelle d'un équipage réunionnais au CFE en Flotte Partagée Habitable sera faite uniquement par le comité de sélection, selon le ou les projets portés par les jeunes licenciés réunionnais éligibles. La liste des sélectionnés au CFE Flotte Partagée sera établie à la suite de journées d'entraînement entre avril et juin 2025.

Sélections pour les compétitions internationales:

Coupe de l'Océan Indien ou Championnat d'Afrique Optimist ou ILCA :

Le comité de sélection de la LRV se réunira à l'issue de la dernière épreuve du Championnat de la Réunion pour établir l'équipe qui représentera la Réunion sur ces épreuves, si les projets sont retenus et financés.

8. Equipe de la Réunion

L'Equipe de la Réunion est constituée pour les épreuves extra régionales.

Elle comprend les coureurs sélectionnés, un ou des entraîneurs missionnés par la LRV.

Les coureurs sélectionnés seront préparés spécifiquement, dans la mesure des possibilités de la LRV lors d'un stage précédant chaque épreuve.

Un budget prévisionnel sera établi, indiquant le montant de la participation des familles au déplacement en accord avec le Bureau de la LRV, selon les subventions effectivement obtenues ou selon les éléments retenus par le Trésorier comme suffisamment fiables pour engager le budget de la Ligue.

Un kit vestimentaire sera fourni par la LRV et porté par l'Equipe de la Réunion à toute présentation officielle et sur les podiums.

Un contrat coureur sera rédigé indiquant les engagements mutuels des parties. Il sera signé par le coureur et ou son représentant légal.